



AVIS PUBLIC

Règlement 2018-01 décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 avril dernier, le Règlement 2018-01 décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt a été adopté par le conseil. Ce règlement d'emprunt a été accordé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 23 mai 2018 .

- ✓ **Résumé du Règlement 2018-01** : Des travaux de voirie dans les chemins : Chemin de l'École, Chemin de la Cache, Chemin Ceinture du Lac et la rue Principale, ainsi que de la rénovation d'infrastructure municipale. Montant de l'emprunt : 595,445\$.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi, aux heures habituelles, de 8h30 à 14h30.

Donné à Authier-Nord, ce 24^e jour de mai deux mille dix-huit.

Élise Gagnon
Directrice-générale/Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élise Gagnon, directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité d'Authier-Nord, certifie, par les présentes sous mon serment d'office, que j'ai publié un avis public informant les contribuables que le « Règlement 2018-01 décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt » a été adopté lors de la séance extraordinaire du 25 avril 2018 et par le MAMOT, le 23 mai 2018, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil. Une copie de cet avis a également été affichée sur le site Internet de la municipalité d'Authier-Nord.

En foi de quoi, je donne ce certificat conforme, ce 24^e jour de mai deux mille dix-huit.

Élise Gagnon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière